

MUNICIPALITÉ SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON



**BUDGET
2022**

MOT DE LA MAIRESSE

L'HEURE JUSTE

J'ai été élue mairesse de Saint-Élie-de-Caxton avec la volonté de vous donner l'heure juste.

Voici les faits :

En 2019, le déficit s'est élevé à 128 000 dollars.

En 2020, le déficit a atteint 79 000 dollars.

Au cours des deux dernières années, la Municipalité a accumulé un déficit de 207 000 dollars.

C'est beaucoup d'argent, vous en conviendrez.

- Voici maintenant ma position :

Je ne veux pas vivre dans le passé.

Je souhaite que notre village rayonne, se déploie, mette de l'avant des projets dynamiques.

Je suis ouverte à de nouvelles idées, mais tout en tenant compte de la capacité de payer des contribuables.

C'est fondamental. Tout part de là.

- Je suis en poste depuis un mois à peine mais j'ai eu le temps de faire mes devoirs, en collégialité avec les membres du conseil municipal, en qui j'ai entièrement confiance.

Ensemble, nous avons passé en revue les besoins de la Municipalité et défini les priorités budgétaires en tenant compte des revenus de taxation.

- Une chose est claire : l'année 2022 qui s'amorce en sera une de grands changements et de grandes transformations. Nous allons gérer « serré » sans pour autant mettre un frein au développement de nouvelles idées.

- La Municipalité – votre Municipalité – sera davantage à votre écoute. Ce qui est tout à fait normal. Nous allons consacrer toutes nos énergies afin que vous vous sentiez impliqué(e)s et concerné(e)s dans la prise de décisions.

- Nous allons également revaloriser le travail de nos employé(e)s, qui sont nos plus importants actifs, faut-il le préciser. Une attention toute particulière sera portée au service de la Voirie, chargé de l'entretien de nos rues et de nos chemins.

Idem pour le parc Nature Culture, aussi le parc Jonzieux ou nous comptons ajouter des modules. Des améliorations seront apportées au terrain de baseball et il faudra refaire la toiture de la Maison des jeunes.

- C'est sans compter le projet de construction du Centre de la petite enfance (CPE). À noter que cela n'aura aucun impact sur les finances de la Municipalité puisqu'il sera sous la responsabilité du locateur (Gribouillis).

- Fait à souligner, à compter du printemps 2022, le Jardin botanique de Saint-Élie-de-Caxton sera accessible à tous, en tout temps. Vous aurez compris qu'il n'y aura plus de clôture autour du site.

- En conclusion, dans un esprit de transparence et pour resserrer les liens avec ses citoyens, la Municipalité entend moderniser son site web au cours des prochains mois.

- Votre mairesse (qui vous souhaite de Joyeuses Fêtes),

Gina Lemire

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ADOPTÉES DEPUIS 2019

REVENUS

2019

2020

2021

2022

1. TAXES					
Taxe foncière (générale + service dette)	1 610 374 \$	1 624 175 \$	1 639 945 \$	1 713 455 \$	
Fonds d'investissement	60 389 \$	60 997 \$	61 505 \$	61 595 \$	
Ordures / matières résiduelles	224 765 \$	248 590 \$	273 449 \$	278 549 \$	
Gestion des boues	117 000 \$	123 000 \$	129 675 \$	124 163 \$	
Réhabilitation installation septiques	35 785 \$	38 727 \$	38 727 \$	38 430 \$	
Aqueduc (Taxe de secteur)	144 426 \$	146 718 \$	182 116 \$	189 117 \$ ¹	
2. PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES					
Compensation article 205	11 585 \$	11 585 \$	11 585 \$	14 583 \$	
Gouvernement du Québec	8 371 \$	8 265 \$	8 313 \$	8 886 \$	
Gouvernement du Canada	1 593 \$	1 635 \$	1 647 \$	1 647 \$	
3. SERVICES RENDUS AUX AUTRES MUNICIPALITÉS					
Administration générale, service incendie et transport	13 500 \$	26 700 \$	26 700 \$	27 101 \$	
4. AUTRES SERVICES RENDUS ET RECETTES DE SOURCE LOCALE					
Transport	18 025 \$	19 431 \$	37 934 \$	23 438 \$ ²	
Loisirs / culture	75 200 \$	84 659 \$	97 067 \$	188 040 \$ ³	
Impositions droits, amendes, pénalités, Intérêts et autres revenus	138 905 \$	147 781 \$	140 572 \$	176 376 \$	
Tourisme	290 025 \$	34 000 \$	51 000 \$	0 \$	
5. TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX					
Réseau routier (Entretien + investissements)	136 335 \$	156 571 \$	211 259 \$	211 259 \$	
Création d'emploi	13 319 \$	14 967 \$	19 185 \$	22 700 \$	
Matières résiduelles	20 777 \$	32 673 \$	33 012 \$	33 000 \$	
Aqueduc	4 313 \$	28 908 \$	10 251 \$	4 090 \$	
Subvention CIUSSS :1 ^{er} répondants	1 600 \$	1 600 \$	1 600 \$	0 \$ ⁴	
Autres transferts et subventions	31 200 \$	243 877 \$	462 885 \$	225 072 \$	
TOTAL DES REVENUS	2 957 487 \$	3 054 859 \$	3 438 427 \$	3 150 603 \$	
MOINS FONDS INVESTISSEMENTS	-60 389 \$	-60 997 \$	-61 505 \$	-61 595 \$	
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	2 897 098 \$	2 993 862 \$	3 376 922 \$	3 089 008 \$	

1 Ajout de l'aqueduc du Domaine Ouellet

2 Déduction faite de la ristourne aux propriétaires résidents sur les chemins privés

3 Commandite du Fonds Desjardins pour Parc nature et culture

4 Le service des premiers répondants a été abandonné en 2021 faute d'arriver à une entente avec le CIUSS

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ADOPTÉES DEPUIS 2019

DÉPENSES

	2019	2020	2021	2022
Administration générale	476 846 \$	542 256 \$	548 045 \$	534 811 \$
Sécurité publique, incendie et sécurité civile	335 234 \$	309 909 \$	317 775 \$	334 494 \$ ¹
Transport	644 083 \$	742 418 \$	813 929 \$	781 746 \$ ²
Hygiène du milieu et Environnement	568 695 \$	559 321 \$	644 013 \$	596 982 \$ ³
Santé et Bien-être	5 611 \$	6 622 \$	7 210 \$	5 924 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	123 496 \$	76 764 \$	103 505 \$	112 583 \$
Promotion et développement économique: Tourisme	290 025 \$	46 149 \$	72 082 \$	24 289 \$ ⁴
Culture, bibliothèque, garage de la culture	93 081 \$	102 514 \$	140 156 \$	102 679 \$ ⁵
Loisirs	280 319 \$	198 863 \$	256 170 \$	196 943 \$ ⁶
Frais de financement et autres activités financières	79 708 \$	73 867 \$	78 458 \$	90 787 \$ ⁷
Remboursement de la dette à long terme	364 059 \$	335 179 \$	395 579	287 998 \$ ⁸
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	2 897 098 \$	2 993 862 \$	3 376 922 \$	3 089 008 \$
Activités d'investissements	60 389 \$	60 997 \$	61 505 \$	61 595 \$
TOTAL DES DÉPENSES	2 957 487 \$	3 054 859 \$	3 438 427 \$	3 150 603 \$

1 Augmentation de la quote-part pour la Sûreté du Québec et de certaines dépenses au Service des incendies

2 Les dépenses du secteur ont été révisées en tenant compte des données plus actuelles

3 Le coût de l'enlèvement des ordures ménagères et du recyclage sera diminué en 2022

4 Dépenses pour assurer la transition vers un OBNL indépendant de la gestion du tourisme et pour maintenir les actifs actuels

5 Réduction pour tenir compte des impacts de la pandémie sur l'offre culturelle municipale

6 L'acquisition du stationnement du salon funéraire avait été affecté à ce secteur en 2021

7 Frais de financement temporaire en lien avec les importants travaux routiers réalisés en 2021 dont le financement à long terme aura lieu en 2022

8 Les remboursements en capital des prêts à long terme sont en baisse

TAUX DE TAXES	2019	2020	2021	2022
Foncière générale	0.69 \$ / 100 \$	0.69 \$ / 100 \$	0.69 \$ / 100 \$	0.545 \$ / 100 \$
Foncière du service de la dette	0.11 \$ / 100 \$	0.11 \$ / 100 \$	0.11 \$ / 100 \$	0.067 \$ / 100 \$
Foncière pour les investissements	0.03 \$ / 100 \$	0.03 \$ / 100 \$	0.03 \$ / 100 \$	0.022 \$ / 100 \$
TOTAL TAXE FONCIÈRE	0.83 \$ / 100 \$	0.83 \$ / 100 \$	0.83 \$ / 100 \$	0.634 \$ / 100 \$
TAXES DE SERVICE				
Aqueduc principal	455,00 \$	460,00 \$	465,00 \$	470,00 \$
Aqueduc Samson-Marchand	455,00 \$	460,00 \$	465,00 \$	470,00 \$
Aqueduc Domaine Ouellet				470,00 \$
Matières résiduelles	160,00 \$	180,00 \$	200,00 \$	200,00 \$
Fosses septiques	87,50 \$	92,50 \$	97,50 \$	107,50 \$
Programme réhabilitation installations septiques – valeur des travaux individuels pour un immeuble (capital & intérêt) 1 / 20 (dette 20 ans)				

La valeur du rôle d'évaluation imposable pour la taxation :

2022 : 279 976 300 \$ (augmentation de 71 940 200 \$)

2021 : 208 036 100 \$

Un nouveau rôle d'évaluation a été déposé en septembre 2021 pour les années 2022, 2023 et 2024. La valeur du rôle, qui datait de 2016, a considérablement augmenté. Par rapport à la valeur du rôle en 2021, la valeur pour l'année 2022 a augmenté de 34,58%. L'augmentation pour la catégorie résidentielle est de 33,09%.

Cette augmentation n'est pas répartie également sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Selon la firme qui a produit le nouveau rôle d'évaluation, l'augmentation est d'environ 25% dans certaines zones, d'autres se situent autour de la moyenne, tandis que l'augmentation atteint les alentours de 40% dans les zones où le marché immobilier a connu les plus fortes hausses.

Le nouveau rôle d'évaluation a amené le conseil à réviser à la baisse le taux de taxation pour l'année 2022. Ainsi, la taxe foncière passera de 0,83\$ du 100\$ d'évaluation à 0,634\$ par 100\$ d'évaluation. L'objectif étant de ramener le niveau d'imposition le plus près possible de ce qu'il était au cours des six dernières années durant lesquelles il est resté à 0,83\$.

Pour la préparation du budget de l'année 2022, le conseil a pris en considération la forte croissance de l'inflation depuis le début de l'année 2021, laquelle se poursuivra en 2022. Actuellement, ce taux se situe à 5,2%. Les effets de l'inflation se font déjà sentir sur les biens et services que la municipalité achète, notamment pour les matériaux de construction et le carburant. Cela aura aussi un impact sur la négociation de la convention collective qui vient à échéance le 31 décembre 2021. Il faut également prévoir qu'il faudra renouveler nos contrats de déneigement pour l'automne 2022. Enfin, nous avons pris en compte l'augmentation des quote-part à verser à la MRC de Maskinongé et des tarifs de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour les fosses septiques.

En conséquence, le compte de taxe des contribuables augmentera en moyenne de 3,64% pour l'année 2022. Considérant l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation, cette augmentation variera en fonction de l'augmentation de valeur de chacune des propriétés.

La valeur moyenne d'un immeuble résidentiel à Saint-Élie-de-Caxton en 2022 est de 157 000\$. Le même immeuble aurait été évalué à 117 965\$ en 2021. Le tableau qui suit montre l'augmentation de taxes de cet immeuble:

Valeur de l'immeuble	2021 = 117 965\$	2022 = 157 000\$	ÉCART
Desservi par un réseau d'aqueduc	1 741,61 \$	1 808,99 \$	67,38 \$
Non desservi	1 276,61 \$	1 338,99 \$	62,38 \$

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2022 - 2023 - 2024

2022

VOIRIE : améliorations au réseau gravelé (recharge, ponceaux, drainage), route des Lacs (ingénierie pour tronçon entre chemin du lac Bell et limite de Saint-Boniface)

EAU POTABLE : recherche de financement pour Bouleaux blancs et réseau du Domaine Ouellet; deuxième puits pour l'aqueduc Principal, bouclage rue Boulanger / 5^e rang

TRAVAUX PUBLICS : matériel roulant (acquisition), réaménagement Maison du citoyen, centre communautaire (compléter le réaménagement), entrepôt pour équipements et matériel roulant, maison des jeunes (toiture), terrain de balles (cabane et abri)

PARCS ET ESPACES VERTS : parc Nature et Culture (finaliser les travaux), parc Jonzieux (module de jeux)

LOISIRS ET CULTURE : skate park, parc Jonzieux, bibliothèque, compléter rénovations Garage de la culture, piste d'hébertisme

INCENDIE : achat de nouveaux d'équipements de combat

AUTRES : CPE enfant / nature, mise à jour du site Web

TOTAL ANNÉE 2022 : 1 985 000 \$

2023

VOIRIE : Resurfaçage route des Lacs, améliorations au réseau gravelé

TRAVAUX PUBLICS : matériel roulant (acquisition); rampe pour fauteuil roulant, fenêtres et toilettes du sous-sol du centre communautaire, fin des travaux CPE enfant/nature

EAU POTABLE : remplacement des conduites au Domaine Ouellet et phase 1 du raccordement des Bouleaux blancs

PARCS ET ESPACES VERTS : skate park, parc Jonzieux

INCENDIE : remplacement d'équipements

TOTAL ANNÉE 2023 : 2 690 000 \$

2024

VOIRIE : route des Lacs vers Saint-Boniface, ponceaux, améliorations au réseau gravelé

EAU POTABLE : remplacements conduites Bouleaux blancs

PARCS ET ESPACES VERTS : améliorations parc Jonzieux

INCENDIE : achat d'un nouveau camion-citerne, remplacement d'équipements

TOTAL ANNÉE 2024 : 1 523 000 \$

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

**LES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL
SE TIENDRONT À 20 H LES LUNDIS SUIVANTS :**

10 janvier

2 mai

6 septembre (mardi)

7 février

6 juin

3 octobre

7 mars

4 juillet

7 novembre

4 avril

1^{er} août

5 décembre